



LE PROJET SPORTIF LOCAL DE VILLEURBANNE 2008-2014

La politique sportive de demain

ELABORATION
MISE EN ŒUVRE
EVALUATION

Ville de Villeurbanne - Direction du Sport - 18 avril 2011



LE PROJET SPORTIF LOCAL DE VILLEURBANNE 2008-2014

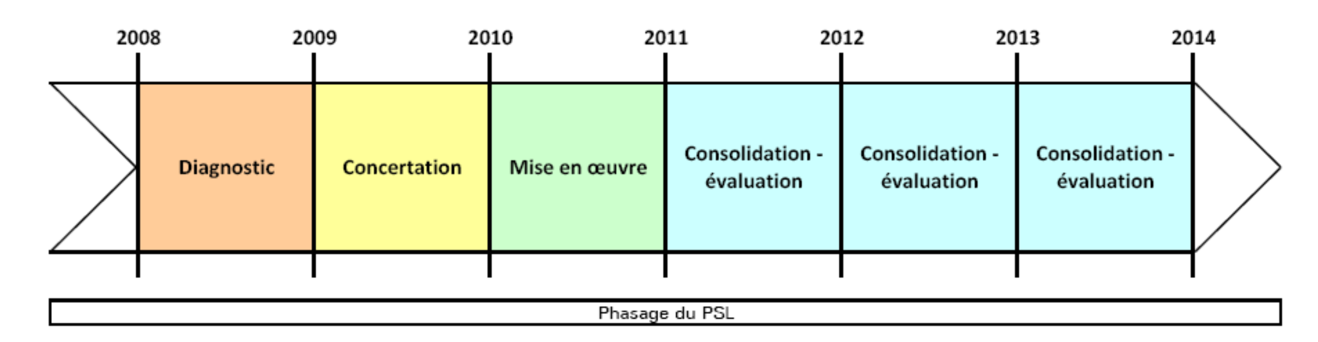
La politique sportive de demain



Introduction : Qu'est ce que le PSL à Villeurbanne?

Le projet sportif local est une démarche de **démocratie participative** vouée à définir la **politique sportive de demain**. Il organise une **concertation de grande ampleur** entre l'ensemble des acteurs des activités physiques et sportives de Villeurbanne. Afin d'atteindre les objectifs partagés et nés des débats, le PSL propose une **méthode innovante** qui fédère les projets dans un cadre commun. Plus qu'une force de proposition d'actions, le PSL est surtout un **outil d'expression des initiatives** de chacun.

Ce dossier vous présente, par le jeu de questions-réponses, **les grandes étapes** de la conduite du projet sportif local à Villeurbanne : Elaboration, mise en œuvre, et consolidation – évaluation.



1 - ELABORATION : Un contexte sportif à valoriser

1-1 Quels sont les objectifs généraux du PSL ?

- Définir la politique sportive publique de demain.
- Consolider le réseau des acteurs de l'activité physique sur le territoire
- Construire un programme d'actions cohérent dans tous les domaines des activités physiques.

La mise en réseau des acteurs est le fil rouge du projet et se décline sur l'ensemble des actions en réunissant des acteurs différents sur des thèmes transversaux, des manifestations communes (ex la santé par le sport avec des actions déclinées simultanément qui ont pour cibles les scolaires, médecins, salles privées, associations…). L'intérêt, à long terme, est d'avoir une vision globale des actions réalisées sur le territoire, pour mieux cerner ses atouts, ses progrès, mais aussi ses lacunes.

En ce qui concerne la méthodologie, un objectif prioritaire est aussi, de partager et de porter la démarche PSL d'une manière transversale. Les élus au sport, à la jeunesse et aux universités, à la santé, et à l'éducation ont été les artisans de ces échanges fructueux.

Le PSL 2008-2014 doit toucher l'ensemble des acteurs concernés par la pratique des activités physiques sur le territoire. En cela, les acteurs suivants sont ciblés : médecins du sport, kinésithérapeutes, infirmières scolaires, magasins de sport, structures sportives privés, associations et structures pour personnes âgées, Office Villeurbannais des Personnes Agées et Retraitées (OVPAR), presse, Directions Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS), Région Rhône-Alpes,



Education nationale, association sportives scolaires et universitaires, mouvement sportif, et ensemble de la population.

L'objectif est de ne pas se limiter à une conception restreinte du sport mais d'envisager l'activité physique dans son intégralité pour toucher tous les publics et tous les âges. Cette phrase, née des débats, reflète bien la philosophie du PSL: **"Le sport est pratiqué au cours d'une période de la vie mais l'activité physique se pratique toute la vie"**.

1-2 Quel est le contexte de départ, en 2008 ?

Données générales :

- La population de Villeurbanne référencée en 2007 s'élève à 138 151 habitants, soit 11% de la population du Grand Lyon. La ville représente 23% du territoire du grand Lyon. 9 514 habitants /km². 48 % d'hommes contre 52% de femmes.
- Hausse modérée des emplois : Villeurbanne compte 44 760 emplois salariés privés à la fin 2008, plus de 630 emplois créés sur une année.
- Création d'entreprises soutenue : Avec 812 établissements créés en 2008, dont 53% dans le secteur des services, le rythme de création d'entreprises reste marqué.
- Une commune à faible revenu fiscal: En 2007, le revenu annuel net moyen par foyer fiscal atteint 19 550 €, contre 24 560€ sur le grand lyon.
- Progression des demandeurs d'emploi : 12% des demandeurs d'emploi du Grand Lyon
- La recherche sur le campus de la Doua : Le technopôle du domaine universitaire de la Doua compte aujourd'hui 22 668 étudiants et regroupe 40% du potentiel scientifique lyonnais. 80 Laboratoires de recherche, 1 500 chercheurs, et 1 300 doctorants.

Contexte sportif local :

- 365 associations sportives
- 200 équipements sportifs
- 35 000 licenciés
- 15 000 pratiquants libres
- 12 000 pratiquants dans les structures privées

- De nombreuses pratiques physiques et initiatives riches et diversifiées, mais souvent isolées, et en manque de visibilité.
- L'évolution des pratiques de loisirs, de compétition, et éducatives
- Les grands projets d'équipement : Halle des cultures et sports urbains, Salle multifonctions de basket (Académie Tony Parker), rénovations d'équipements majeurs comme le complexe sportif Boiron Granger.
- 5 quartiers inscrits dans le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), sur 8 quartiers au total.
- Le PRojet Educatif de Territoire en cours d'élaboration (Projet Educatif Local), piloté par la Direction de l'Education
- Le Projet Sportif Local à mettre en oeuvre par la Direction du Sport, en lien avec l'Office du Sport, dans le cadre des 206 propositions du mandat municipal 2008-2014



1-3 Quels sont les outils de diagnostic du PSL ?

Le bilan du PSL 2003-2008 :

➢ **Axe n°1 : Faire évoluer la dimension sportive**

- Intégration de la dimension sportive dans les stratégies urbaines (PLU – Réserves foncières)
- Elaboration d'un plan pluri annuel d'investissements suite aux réunions annuelles avec les clubs sportifs
- Création du skate-park Raphaël de Barros (2004 2008 - 100 000 €)
- Réhabilitation de la Maison des sportifs
- Début de la prise en compte dans les nouvelles constructions de l'accessibilité handicapés

➢ **Axe n°2 : Informer, Débattre, Décider, Ensemble de la politique sportive**

- Création du comité d'usagers des piscines (2003)
- Réunions de planification sur les équipements sportifs (2003)
- Réunions sur les sites sportifs entre les clubs, l'adjoint au sport, la direction du sport et l'OSV (2003 – 160 équipements sportifs municipaux)

➢ **Axe n°3 : Optimiser les dispositifs existants et renforcer les moyens**

- Construction du complexe sportif des Brosses (2007)
- Réhabilitation de terrains stabilisés en gazon synthétique
- Création d'un dossier unique de demande de subvention (2006)
- Faire coïncider le versement des subventions à l'année sportive (2003)
- Mise en place de formations pour les bénévoles, et les clubs (OSV)
- Commission fonction sociale et éducative du sport (OSV)
- Recrutement d'un agent à la direction du sport pour l'aide au montage des manifestations sportives
- Mise en cohérence de l'offre sportive municipale sur le temps des vacances Vacances sport
- Création de l'école du sport le mercredi matin

➢ **Axe N°4 : Généraliser la contractualisation**

- 4 contrats d'objectifs : Jeune France (gymnastique), ASUL tennis, ASVEL XV (rugby à XV), ASVBF (basket féminin)
- 3 conventions de missions d'intérêt général : ASVEL basket / SASP ASVEL basket, LVR XIII / SARL LVR XIII, VHA / EUSRL VHA

➢ **Axe N°5 : Evolution de la direction du sport**

- Adaptation de l'organisation de la direction du sport aux évolutions de la politique sportive



La préparation du PSL 2008-2014

- Débats publics de janvier à mars 2009, environ 200 participants différents
- Questionnaire micro-trottoir
- Etude chiffrée de la pratique sportive sur le territoire

L'année 2008 a été celle du diagnostic de la pratique des activités physiques sur le territoire. En parallèle, la constitution des organes dirigeantes du PSL ont été crées : un comité de pilotage, un comité de suivi, et un groupe d'experts, dont le fonctionnement sera explicité, dans la 2ème partie de ce dossier, consacrée à la mise en oeuvre du PSL.

1-4 Comment les débats publics ont-ils été menés ?

Une matinée de lancement du PSL, le samedi 31 janvier 2009, a permis de réunir 150 participants (voir flyer en annexe 1) :

- Intervention de l'adjoint délégué au sport, du président du comité de pilotage, et du président délégué de l'Office du Sport, pour présenter les objectifs du PSL et les thèmes de réflexion.

- Intervention d'un professeur d'université pour ouvrir les débats. (Voir programme sur le flyer en annexe 2).

- Tenue de la réunion dans l'enceinte de l'Astroballe, espace VIP.



4 réunions de réflexion ont ensuite été organisées de février à mars 2009, à l'Astroballe, de 18h à 20h, , réunissant plus de 200 participants, dont, systématiquement, **l'intervention d'un élu référent, d'un animateur, et de 2 personnalités qualifiées,** autour des 4 thématiques (voir flyer en annexe 2) :

- **Sport de compétition,**
- **Education et activité physique,**
- **Pratiques de loisirs auto-organisées,**
- **Pratiques de loisirs organisées.**

A l'issu de ces réunions préparatoires, tous les acteurs de l'activité physique sur le territoire ont été conviés, le samedi 8 juin 2009, à l'Astroballe, pour découvrir le projet sportif local qui a été établi en 4 axes prioritaires (annexe 3).



1-5 Quels sont les axes prioritaires du PSL 2008-2014 définis à l'issus des débats?

- **Axe n°1 : Construire un réseau de la pratique Physique**
- **Axe n°2 : Concevoir une ville propice à la pratique physique**
- **Axe n°3 : Les équipements sportifs au centre de l'action**
- **Axe n°4 : Accompagner la structuration**

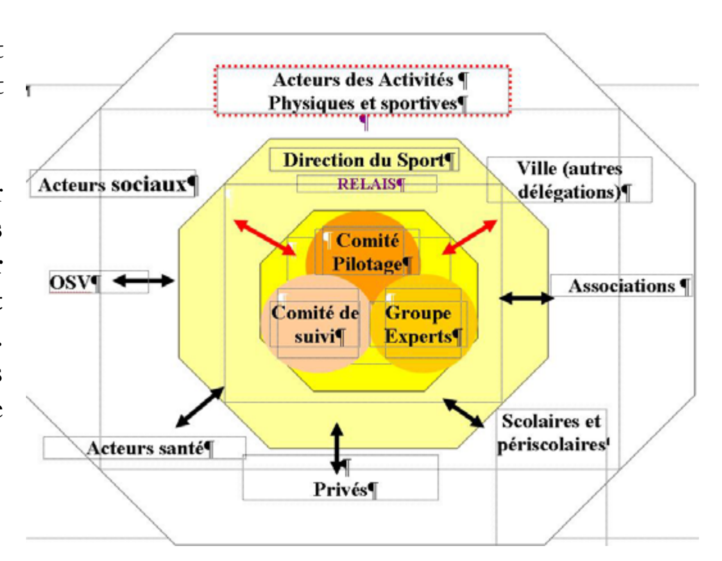
Afin de mettre en œuvre ces grandes orientations, les organes du PSL ont mobilisé, dès la fin des débats, tous les acteurs concernés, autour d'une structure résolument fédératrice.

2 – MISE EN OEUVRE : La mise en réseau du monde sportif

2-1 Comment fonctionne le PSL?

Le PSL met en place une structure coordonnant l'ensemble des acteurs des activités physiques et sportives.

Tous les acteurs ont la possibilité de participer au PSL soit **en proposant des fiches actions** (annexe 4) soit en étant **associés à leur réalisation**. La direction du sport est le **point d'entrée** du PSL pour l'ensemble des acteurs. Elle tient ainsi le rôle de **relais** entre les acteurs et les trois instances du PSL : comité de pilotage, groupe d'experts, et comité de suivi.



2-2 Quelle est la structure du PSL ?

<u>**Comité de pilotage**</u>:

- Composition : environ 25 personnes regroupant les élus, les représentants d'institutions, l'OSV, les cadres de la ville, et les associations.
- Missions : validation des grandes étapes du PSL: méthodologie, fiches actions (à partir d'une certaine envergure), évaluation du PSL.
- Réunions : une fois par an.

<u>**Groupe d'experts**</u>:

- Composition : réunit les représentants de l'ensemble des acteurs de l'activité physique (professeur d'EPS, proviseur, salle privée, médecins sportifs, OSV, direction du sport…) soit environ une dizaine de membres pouvant varier selon les thèmes.



- Missions : expertise opérationnelle sur les fiches actions. Valide la faisabilité des actions. Communique avec les comités de pilotage et de suivi.
- Réunions : une à deux fois par trimestre en fonction des besoins.

Comité de suivi:

- Composition : les directions concernées et la directrice de l'OSV.
- Missions : Assure le suivi des fiches actions, et de la globalité du projet. Garantit le respect du calendrier, relance les actions en suspens, et alerte le groupe d'experts en cas de problème sur certaines actions.
- Réunions : une fois par trimestre.

1-3 Comment créer et faire vivre une fiche action PSL ?

En partant des objectifs du PSL définis à l'issus des débats, chaque acteur voulant développer une action peut la proposer. Il peut utiliser l'outil de la fiche action type, mais une proposition informelle suffit à déclencher le processus PSL.

C'est la direction du sport qui apportera le soutien administratif requis pour formaliser d'avantage la proposition si nécessaire. Après être passé devant le groupe d'experts afin d'être validée, et perfectionnée, l'action est réorientée au près des acteurs chargés de son exécution et de son suivi. Réactivité et Accessibilité sont les maîtres mots du dispositif PSL (Annexe 5).

1-4 Quelles sont les actions identifiées et suivies dans le cadre du PSL ?

Les actions identifiées se rattachent toutes à au moins un des 4 grands axes de travail du PSL. Une cinquantaine d'actions sont identifiées. Le suivi des fiches actions est visible sur un document de synthèse, bientôt en ligne sur le site Internet de la ville (annexe 8).

1-5 Quels sont les outils de communication du PSL ?

- Campagne d'affichage "A vous de jouer"
- Flyers
- Clip OSV
- Flash-info (annexe 7),
- Magazine municipal VIVA (annexe 8)
- Page web sur le site Internet municipal en cours d'élaboration



La structuration du PSL, favorisant la mise en réseau des acteurs de l'activité physique, permet, après une année de mise en œuvre, de consolider les actions engagées, et de commencer une évaluation partagée, et continue grâce à la communication et le lien entre les partenaires.



3 – EVALUATION : Une performance partagée par le réseau

3-1 Combien de comités ont eu lieu, avec quelle implication des participants ?

Au plan quantitatif :

- Comités de pilotage stratégique : 5 réalisés
- Comités de suivi : 2 réalisés
- Groupe d'experts : 2 réalisés

Au plan qualitatif :
Un turn-over marqué dans les comités.
Au-delà du monde sportif et associatif, une représentation équilibrée des représentants des différents horizons :
- Structures privées
- Secteur de la santé
- Education
- Jeunesse

3-2 Quels ont été les temps forts du PSL, depuis 2009 ?

- Le lancement du PSL, début 2009, et les débats publics marquant la phase de concertation
- Le Conseil de Municipalité du 19/10/2009, marquant la phase de mise en œuvre du PSL
- Le point d'étape du 27/11/2010, caractérisant le premier temps d'évaluation du PSL (annexe 7)



- Le trophée de l'Education par le sport, remis le 3 février 2011, au Sénat. Le point fort de la candidature de Villeurbanne est **la mise en réseau** des acteurs de l'activité physique sur le territoire.





3-3 Quels sont les actions et les partenariats qui ont pris de l'avance ?

- 48 Actions identifiées

- Etat des contractualisations en cours (exemple : Accompagnement Educatif Sportif)

Exemples d'actions :

- Le projet "Sport Nutrition Santé", expérimenté dans un quartier. Projet d'extension, dès la rentrée 2011 à un deuxième secteur, grâce au partenariat entre les directions du sport, celle de la santé, et un club local : l'ASVEL omnisport section Athlétisme.

- La création d'une "section sportive football" au collège des Iris. Partenariat entre le collège, la ville, et deux clubs du quartier : l'ASVEL omnisport section football, et l'AS Buers. Projet d'ouverture d'une "section sportive handball "dès la rentrée 2011, dans le même collège.



- Le parcours du handball, et celui du rugby à XV, élaborés avec les clubs de haut niveau concernés.



- La réhabilitation du complexe sportif Boiron Granger (en cours), et du complexe sportif des Iris (achevée), faisant place à la concertation entre la ville et les structures utilisatrices pour décider de l'agencement des installations.





- La coordination de l'offre de formation : rapprochement des services de la ville et de l'OSV pour coordonner un programme (annexe 9), et innover dans les contenus de formation. Exemple : "La préparation mentale des jeunes compétiteurs" (annexe 10).



3-4 Combien coûte le PSL ?

Le PSL ne nécessite pas de budget spécifique. Le soutien aux associations, la mise à disposition des équipements sportifs, les partenaires privés, les bénévoles, les personnels municipaux sont toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ambitieux.
Pour information, le budget de la direction du sport de Villeurbanne est de 13 M€ en fonctionnement et de 3,5 M€ en investissement. Le budget général de la ville est de 179 M€.



Table des Annexes

1- Carton d'invitation au lancement du PSL, janvier 2009
2- Carton d'invitation aux réunions de réflexion, janvier 2009
3- Article du 8 juin 2009, paru dans quotidien "le Progrès", sur la synthèse du PSL
4- Exemple de fiche action : "Construire un parcours cohérent de pratique du rugby à XV"
5- Le parcours de la fiche action
6- Synthèse des fiches actions et état du suivi, au 19 avril 2011
7- "Flash-info" PSL du 27 novembre 2010, édité par la Direction du Sport
8- Dossier spécial PSL, paru en décembre 2008 dans le magazine municipal VIVA
9- Programme des ateliers de formation 2011 mis en commun par l'OSV et la Direction du Sport
10- Article du 28 février 2011, paru dans le quotidien "le Progrès", sur la formation " Préparation mentale du jeune compétiteur" dans le cadre du PSL
11- Article paru dans la revue "Terrains de sports" n° 68, 4ème trimestre 2010


PROJET SPORTIF LOCAL
A vous de jouer !
Participez à la réflexion
sur les pratiques sportives
INVITATION
villeurbanne

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne

Gilbert-Luc Devinaz
adjoint délégué au Sport

vous invitent au lancement du **PROJET SPORTIF LOCAL**

Samedi 31 janvier 2009

À l'Astroballe, 40 / 44 avenue Marcel-Cerdan à Villeurbanne



Programme de la manifestation :

9 h 30 : *intervention de Gilbert-Luc Devinaz, adjoint délégué au Sport, Patrick Laloi, président du comité de pilotage du Projet sportif local et Patrick Pégoraro, président délégué de l'Office du sport de Villeurbanne : « Présentation, origine et objectifs du Projet sportif local, bilan du précédent, thèmes de réflexion ».*

10 h 30 : *conférence-débat :*
Emmanuel Bayles - professeur d'université - Université de Clermont Ferrand : « Quatre domaines de réflexion : pratique de compétition, éducation et activité physique, pratique de loisirs organisés, pratique de loisirs auto-organisés ».

12 h 30 : *déjeuner (sur inscription, avant le 19 janvier 2009)*

RENSEIGNEMENTS : Direction du Sport - Tél. 04 78 03 67 85





A vous de jouer !

Participez à la réflexion sur les pratiques sportives

RENSEIGNEMENTS : 04 78 03 67 85

www.viva-interactif.com

villeurbanne



BULLETIN D'INSCRIPTION
A vous de jouer !

Nom : ....

Prénom : ....

Adresse : ....

Téléphone : ....

Courriel : ....

villeurbanne

Participera à une ou plusieurs réunions de réflexion :

☐ **Pratique de compétition**
lundi 23 février de 18 h à 20 h

☐ **Education et activité physique**
mardi 3 mars de 18 h à 20 h

☐ **Pratique de loisirs auto-organisés**
jeudi 12 mars de 18 h à 20 h

☐ **Pratique de loisirs organisés**
mercredi 18 mars de 18 h à 20 h

Ces réunions auront lieu à

l'Astroballe
40 / 44 avenue Marcel-Cerdan
à Villeurbanne

RENSEIGNEMENTS : Direction du Sport - Tél. 04 78 03 67 85

LE PROGRÈS

9/6/09

Projet sportif local : une synthèse et des projets

Samedi, les clubs sportifs villeubrannais étaient conviés à l'Astroballe. Ils sont venus découvrir le projet sportif local qui a été établi suite aux réunions préparatoires

Samedi, à partir de 10 heures à l'Astroballe, le pilote du projet sportif local, Patrick Eloi, a présenté aux présidents des clubs sportifs Villeurbannais la synthèse des quatre réunions préparatoires.
Avant le début de l'intervention, le maire de la Ville, Jean-Paul Bret a tenu à rappeler aux invités toute l'attention apportée par le comité de Patrick Eloi aux besoins et attentes ressorties des réunions préparatoires.
Le délégué aux Sports, Gilbert-Luc Devinaz, a ensuite insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une mise au point soumise à l'assentiment des différents acteurs.



Les invités ont paru rester dans l'expectative pendant la conférence / Photo LDSR

Quatre objectifs déterminés par les réunions préparatoires

Patrick Laloi a appuyé son discours sur le fait que le sport est pratiqué au cours d'une période plus ou moins longue, alors que l'activité physique, elle, dure toute la vie.
Il a ensuite présenté les objectifs qui se sont dessinés après avoir récolté les desiderata ressortis des réunions préparatoires :
- construire un véritable réseau de l'activité physique, depuis l'école jusqu'au troisième âge, en passant également par le sport de compétition.
- Concevoir une ville propice aux attentes modernes de la pratique de l'activité physique et sportive avec, pour ce faire, un urbanisme adapté à ces ambitions.
- Equiper les structures sportives d'équipement innovants, mutualiser les moyens et faciliter leur accès, en créant notamment des pôles sportifs.
- Impliquer les clubs durablement dans cette politique par des incitations financières.

Gilbert-Luc Devinaz a rappelé les points essentiels de la réflexion politique sur le projet :
- la démocratie participative ;
- l'importance éducative du sport ;
- ses bienfaits au niveau de la santé ;
- l'importance environnementale ;
- son accès à tous.

Puis, il a conclu par la mise en application de cette politique. Celle-ci a été confiée début septembre à l'office des sports de Villeurbanne, qui sera le maître d'œuvre de cette nouvelle organisation de la cité.
Le président de l'OSV, Patrick Pegoraro, a fait appel à la collaboration active des différents acteurs pour mener à bien ce projet au côté des forces vives de l'office.
Invités et intervenants ont ensuite profité du verre de l'amitié pour ouvrir les débats d'une manière conviviale.



FICHE ACTION

AXE I: CONSTRUIRE UN RESEAU DE LA PRATIQUE PHYSIQUE

THEME A: ACTIVITE PHYSIQUE ET EDUCATION	CONSTRUIRE UN PARCOURS COHERENT DE LA PRATIQUE DU RUGBY à XV	**CREATION :** 12/10/2010 **MAJ :** 08/12/2010

Contexte	Le Rugby à XV est une activité pratiquée depuis 1899 à Villeurbanne. Aujourd'hui cette activité physique se pratique dans plusieurs contextes: scolaire, associatif, et municipal. L'ambition d'un parcours cohérent de pratique du rugby est de mettre en évidence l'ensemble des possibilités de pratiquer qui s'offrent à l'usager, afin de mieux coordonner l'action globale.
Positionnement du projet	**La construction d'un parcours cohérent de la pratique du Rugby est une démarche de coordination des actions mises en place.**
Difficultés	* Problème de lisibilité de l'offre sur Villeurbanne. * Difficulté à répartir les clubs sur les équipements
Points forts	* 2 clubs spécialisés : l'ASVEL XV, et le Rhône Sportif. * Tous les niveaux scolaires jusqu'à l'université concernés par la pratique du rugby * 4 actions municipales : Ecole du Sport, Vacances sport, Animations au Coeur des quartiers, et Caravane des Sports * 6 terrains spécialisés : ENNA, Peupliers, Boiron, Lyvet, UFR STAPS et INSA.
Acteurs	Direction du sport, clubs de Rugby, OSV, établissements scolaires, Université, Associations sportives scolaires et universitaires. Comité départemental de Rugby.

OBJECTIFS

Objectifs généraux	* Rendre lisible un parcours de pratique cohérent en fonction de l'âge, du niveau de pratique, et de la situation sociale du pratiquant. * Coordonner l'action pédagogique et optimiser la gestion des équipements.
Objectifs opérationnels	* Valoriser toute l'offre de pratique du rugby, pour chaque niveau. * Travailler avec les opérateurs pour améliorer la cohérence technique et pédagogique de l'offre : projets pédagogiques et optimisation des créneaux d'équipements.
Publics ciblés	Pratiquants, éducateurs, arbitres, bénévoles, élus des clubs, professeurs, directeurs d'établissement scolaires, agents municipaux.
Calendrier	* Modélisation d'un parcours cohérent de la pratique du rugby pour juin 2010

MAITRISE DE L'ACTION

Réalise	Ville, ASVEL XV
Approuve	Comité du Rhône et Comité du Lyonnais de Rugby à XV, OSV, Ville.
Supporte (ressources)	Partenaires des clubs de rugby
Consultés	Clubs de rugby
Informés	Ville, Etat, associations sportives, USEP.

METHODE



Méthodologie générale	* Création d'un groupe de suivi du parcours de rugby * Conventionnement avec les partenaires * Mise au point d'un document synthétique du parcours
MOYENS	
Humains	Membres du groupe de suivi du parcours de rugby
Financiers	Contrats entre les clubs et les entreprises partenaires
	Contrat d'objectif avec la Ville de Villeurbanne
	Contrats entre les clubs, l'Etat, et les collectivités territoriales
Logistiques	Equipements sportifs municipaux : réservation, utilisation, gestion, maintenance, et matériel pédagogique
	Communication, inscriptions, secrétariat, suivi statistique, gestion du personnel, informations aux parents
Supporte (ressources)	
Indicateurs de résultat	* Lisibilité de l'offre * Complémentarité de l'offre * Retours qualitatifs des parents et des éducateurs sportifs
	* Répartition équilibrée sur le territoire * Nombre d'enfants et adultes pratiquants * Répartition par sexe * Taux d'occupation des groupes d'activité * Répartition des participants par quartiers
Perspectives	* Promouvoir le parcours de pratique du rugby à l'aide d'un document unique à destination des usagers et des partenaires.
Fiche à croiser avec ...	
	* Actions USEP du mercredi après-midi * Education Physique et Sportive * L'Académie de l'ASVEL XV
Lexique	
	ASVEL : Association Sportive Villeurbannaise Eveil Lyonnais USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré EPS : Education Physique et Sportive ENNA : Ecole Normale Nationale d'Apprentissage UFR STAPS : Unité de Formation et de Recherches en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives INSA : Institut National des Sciences Appliquées OSV : Office du Sport de Villeurbanne



PARCOURS DU RUGBY A XV A VILLEURBANNE

Activités / âge: 5 ans – 12 ans – 15 ans – 18 ans – 20 ans – 26 ans – 30 ans – 60 ans – +

Clubs
- Ecole de Rugby FFR ASVEL XV
- Activité club ASVEL XV
- Ecole de Rugby du Rhône Sportif
- Activité club Rhône Sportif
- Académie ASVEL XV
- *Centres sociaux*

Sport scolaire
- USEP
- UNSS
- 7 Equipes universitaires FFSU

Scolaire et universitaire
- EPS Rugby
- Classe à horaires aménagés collège Morice Leroux
- Section Sportive Rugby lycée Frédéric Faÿs
- Pôle de Haut Niveau
- Section Haut Niveau de l'INSA

Actions municipales
- Ecole du Sport
- Vacances Sport
- Animations TSP
- Caravane des sports / Beach rugby
- Animations d'août au cœur des quartiers

Centre de formation du Rugby à XV

Action à envisager

PARCOURS DE LA FICHE ACTION

1. Une fiche action peut naître de l'initiative de n'importe quel acteur de l'activité physique à Villeurbanne ou directement de la direction du sport.

2. Dans tous les cas, la fiche action passe par la direction du sport afin qu'elle soit formalisée et rentre dans le cadre du PSL. La direction du sport apporte un support administratif à la proposition de fiche action. Elle est le relais des propositions des acteurs.

3. Ensuite elle est transférée au groupe d'experts (selon le calendrier de ses sessions, environ une par trimestre).

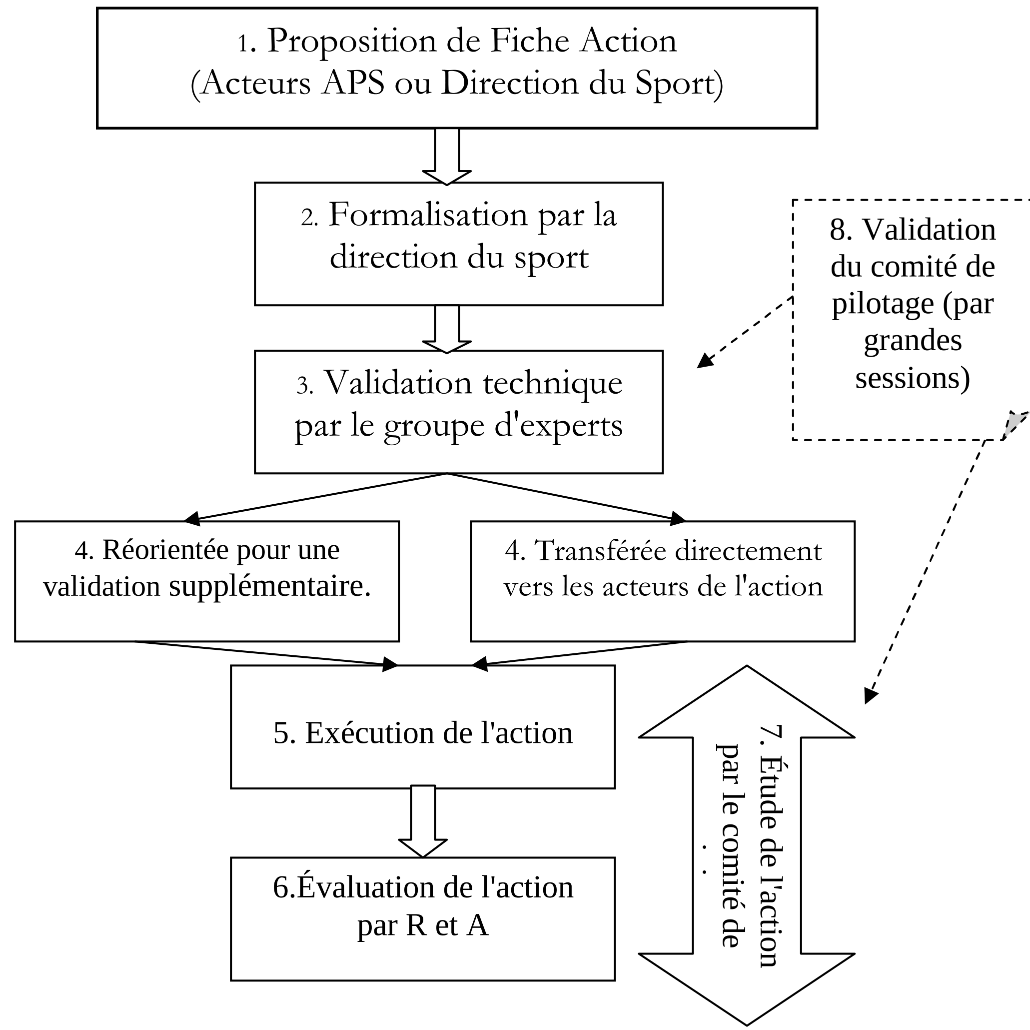
4. Le groupe d'expert valide la faisabilité de l'action. Il vérifie par exemple que les partenaires sont pertinents, les moyens adéquats et l'évaluation adaptée. Il oriente ensuite l'action selon son importance. Si elle ne nécessite pas de validation supérieure, elle est retournée aux acteurs responsables de son exécution et de sa gestion et peut être lancée dès que possible. Si l'action est d'une envergure supérieure et a besoin d'une validation spécifique (par exemple pour des questions budgétaires) le groupe d'expert la fait suivre aux personnes désignées.

5. L'action est lancée par les acteurs désignés par la fiche action.

6. Au cours de la réalisation de l'action, la personne chargée de sa réalisation(R) récolte les données nécessaires à l'évaluation. Au moment des bilans, le pilote de l'action (A) interprète les données et les compare aux objectifs fixés initialement.

7. Lors de ses réunions (trimestrielles) le comité de suivi étudie par thèmes l'avancée du PSL. Il entre dans le détail de l'action pour identifier les problèmes éventuels.

8. Le comité de pilotage intervient régulièrement pour valider les grandes phases du PSL (actions phares, orientation, évaluation).





SYNTHESE DES FICHES ACTION au 19/04/2011

Axe	Thème	n°	Titre	Référent	Réf.	Etat fiche	Lien
I : CONSTRUIRE UN RESEAU DE LA PRATIQUE PHYSIQUE	A : ACTIVITE PHYSIQUE ET EDUCATION	1	**Offre innovante pour les filles**	**Lycée M. Curie**	FA I-A-1	En cours	
		2	**Construire des parcours cohérents de pratique physique**	**Ville**	FA I-A-2	En cours	
		3	**EPS**	**Ville**	FA I-A-3	Validée	
		4	**Ecole du Sport**	**Ville**	FA I-A-4	Validée	
		5	**Les classes à horaires aménagées**	**Ville / Collèges / Lycées**	FA I-A-5	A étudier	
		6	**Construction d'un parcours de pratique du Rugby à XV**	**Clubs de rugby XV**	FA I-A-6	Validée	
		7	**L'Académie de Rugby ASVEL XV**	**ASVEL XV**	FA I-A-7	Validée	
		8	**Construction d'un parcours du Handball**	**VHA**	FA I-A-8	Validée	
		9	**Le parcours de la pratique des activités aquatiques et nautique**	**Collège aquatique**	FA I-A-9	En cours	
		10	*Construction d'un parcours de pratique du Triathlon*	*ASVEL Triathlon*	FA I-A-10	A étudier	
		11	*Construction d'un parcours de pratique du Basketball*	*Clubs de basket*	FA I-A-11	En cours	
		12	**Vacances sport**	**Ville**	FA I-A-12	En cours	
		13	*Animation sportive de proximité*	*Ville*	FA I-A-13	A étudier	
		14	*Caravane des Sports*	*Ville*	FA I-A-14	A étudier	
		15	*Le réseau des Accueils de loisirs sportifs*	*Ville*	FA I-A-15	A étudier	
		16	*Animations d'août au cœur des quartiers*	*Ville*	FA I-A-16	A étudier	
		17	*Les actions USEP*	*USEP*	FA I-A-17	A étudier	
	B : ACTIVITE PHYSIQUE ET SANTE	18	**Sport Santé Nutrition**	**Ville**	FA I-B-1	Validée	
		19	**La pratique physique pour l'Age libre**	**Ville**	FA I-B-2	Validée	
		20	**Nourrir sa santé à tout âge**	**Centre d'étude "A Corps et Accord"**	FA I-B-3	Validée	
		21	**De l'aquaphobie à l'autonomie dans l'eau**		FA I-B-4	Validée	
		22	**Equilibre et prévention des chutes**		FA I-B-5	Validée	
		23	*La pratique sportive en entreprise*	*Ville*	FA I-B-6	A étudier	
		24	*La pratique fitness et d'entretien*	*Ville*	FA I-B-7	A étudier	
II: CONCEVOIR UNE VILLE PROPICE A LA PRATIQUE PHYSIQUE	*A : MANIFESTATIONS*	25	*Les foulées de Villeurbanne*	*OSV*	FA II-A-1	A étudier	
		26	*L'Inter-VTT*	*OSV*	FA II-A-2	A étudier	
		27	*Le cross de l'INSA*	*INSA*	FA II-A-3	A étudier	
		28	*Le cross de la Feyssine*	*OSV*	FA II-A-4	A étudier	
		29	*Les 24h de l'INSA*	*INSA*	FA II-A-5	A étudier	
	B : ANIMER LES ESPACES	30	*Les temps d'échanges et d'informations*	*OSV*	FA II-B-1	A étudier	
	C: PROMOUVOIR LES DEPLACEMENTS DOUX	31	*Aménagement de l'Anneau Bleu*	*Ville / Grand Lyon*	FA II-C-1	A étudier	
		32	*Parcours cyclistes Feyssine*	*Ville / Grand Lyon*	FA II-C-2	A étudier	
		33	*Parcours cyclistes Cusset*	*Ville*	FA II-C-3	A étudier	
III: LES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU CENTRE DE L'ACTION	*A : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE*	34	**Le centre d'hébergement des jeunes sportifs**	**Ville**	FA III-A-1	En cours	
		35	*L'accessibilité des équipements sportifs*	*Ville*	FA III-A-2	A étudier	
	B : DES EQUIPEMENTS PERFORMANTS	36	*Hall des cultures et des sports urbains*	*Ville*	FA III-B-1	A étudier	
		37	*Rénovation du complexe Sportif Armand*	*Ville*	FA III-B-2	A étudier	
		38	*Rénovation du complexe Sportif de la Viabert*	*Ville*	FA III-B-3	A étudier	
		39	*Rénovation du complexe Sportif des Iris*	*Ville*	FA III-B-4	A étudier	
		40	**Des comités d'usagers à la démarche qualité**	**Ville**	FA III-B-5	En cours	
		41	**Réhabilitation du complexe sportif Boiron Granger**	**Ville**	FA III-B-6	Validée	
	C: MUTUALISATION DES MOYENS						
IV: ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION	A : FORMATION	42	**Mettre en place des cycles de formation**	**Ville / OSV**	FA IV-A-1	En cours	
	B : STRUCTURER UNE ASSOCIATION	43	**Aider les associations à construire un projet de club**	**Ville / OSV**	FA IV-B-1	En cours	
		44	*Le soutien sportif aux centres sociaux*	*Ville*	FA IV-B-2	A étudier	
		45	*Promouvoir un développement sportif durable*	*Ville / OSV*	FA IV-B-3	A étudier	
	C: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	46	*Subventions aux associations sportives*	*Ville*	FA IV-C-1	A étudier	
		47	**Subvention Fonction Sociale et Educative du Sport**	**Ville**	FA IV-C-2	En cours	
		48	*Subventions pour évènements sportifs*	*Ville*	FA IV-C-3	A étudier	
		49	*Conventions de missions d'intérêt général*	*Ville*	FA IV-C-4	A étudier	
		50	*Contrats d'objectifs*	*Ville*	FA IV-C-5	A étudier	
		51	*Contrats de prestations*	*Ville*	FA IV-C-6	A étudier	

Flash - Info PSL : le point d'étape du 27/11/2010



Valorisation de votre action

 **En chiffres : 47 personnes présentes**.



Après avoir excusé l'adjoint en charge du Sport, **Gilbert-Luc Devinaz**, le conseiller municipal délégué aux manifestations sportives, **Ali Mohamed Ahamada** a rappelé les enjeux du PSL et a cédé la parole au Président du comité de pilotage **Patrick Laloi**. Ce dernier a présenté la nouvelle directrice de l'OSV **Marianne Ducroux**, et le chargé de mission sur le PSL à la Direction du Sport **Charles Chalet**. Patrick Laloi est ensuite revenu sur les précédentes étapes du PSL et a souligné l'importance de la mise en réseau des acteurs. Sur l'ensemble des actions réalisées en 2010, quatre d'entre elles ont été présentées.

Le programme de ce point d'étape s'articulait autour de 4 sujets :

- La réhabilitation du complexe sportif Boiron Granger
- Le projet "Sport Santé Nutrition"
- Le parcours de rugby et l'Académie de l'ASVEL XV
- Les cycles de formation

Les acteurs de ces projets ont présenté leurs démarches et ont pu être questionnés par l'assemblée.

Une question sur le PSL ?

 Contactez Charles Chalet, Chargé de mission sur le PSL : 04 78 03 67 85.

Les rendez-vous du PSL

 **Inauguration du complexe sportif des Iris** le mardi 7 décembre 2010 à 18h.

Formations sur la prise en compte de la préparation mentale dans la performance en février et juin 2011. Renseignements auprès de l'OSV au 04 78 68 92 44.

Témoignages, questionnements, et mises en reseau

Le président de l'ASVEL XV, Gérard Gabet, le président de l'ASVEL Athlétisme, Firmin Paul, et le vice-président de l'ASUL tennis, Jean-Pierre Hirtzig ont témoigné de leur collaboration à l'élaboration du projet de réhabilitation du complexe sportif Boiron Granger. Le directeur du Sport, **Xavier Fabre** a présenté le projet. Le vice-président de Villeurbanne Athlétique escrime, **Jean-Pascal Tortenese** a rappelé l'importance le la signalétique des équipements sportifs.

Corinne Bernard, infirmière à la Direction de la Santé Publique, et Mike Julie, éducateur à la Direction du Sport ont montré l'efficacité de la collaboration de deux domaines professionnels, dans l'accompagnement des enfants en situation d'obésité grâce au projet "Sport Santé Nutrition". **Pascal Léonforte** représentant à la fois l'ASUL Générale et l'USEP, et **Fermin Paul** ont réagi au projet "Sport Santé Nutrition" souhaitant être associés à la démarche et étudier les adaptations dans le cadre des activités de l'USEP, et de faire un lien avec le "Coach Athlé Santé" de l'ASVEL omnisport section Athlétisme. Les clubs sont invités à se saisir des outils pédagogiques proposés par le réseau de l'Association Départementale d'Education à la Santé (ADES). Contact : **Sébastien Goudin** : 04.72.41.66.09.

Flash - Info PSL : le point d'étape du 27/11/2010



Le parcours cohérent de la pratique du rugby à XV a été présenté par Gérard Gabet. Ce document synthétique est à la fois un outil de coordination des actions de rugby sur le territoire, et un outil de communication auprès du public et des partenaires, nécessaire à une meilleure promotion de la discipline.

L'Académie de rugby ASVEL XV, présentée à nouveau par Gérard Gabet, a démontré l'importance d'un double suivi sportif et éducatif des jeunes athlètes du club. L'ASVEL XV montre qu'il est crucial d'associer les partenaires privés du club proposant des tutorats allant "de la plomberie au cabinet d'avocats" afin de permettre aux jeunes espoirs de s'investir pleinement dans leur performance sportive tout en préparant leur avenir professionnel.

René Steinman a présenté la démarche de formation mise en place à l'OSV à l'attention des clubs sportifs. **Patrick Pégoraro**, président délégué de l'OSV confirme la nécessité de coordonner les actions de formation sur le territoire. **Marianne Ducroux** et **Charles Chalet** préparent les travaux de la commission formation.

Alain Beylier, directeur du centre d'études "A corps et Accord" a témoigné de la nécessité de travailler en réseau dans le domaine des activités physiques adaptées. Le PSL a eu un impact très dynamisant au sein de sa structure. Il souhaite que les instances de validation soient plus fréquentes, et désire vivement maintenir la continuité des travaux du PSL en ce qui concerne les 3 actions proposées par le centre d'étude "A corps et Accord".



- Décembre en fêtes
- Le prix Goncourt à Villeurbanne

SPORT

Un projet pour aller de l'avant



LE NOUVEAU PROJET SPORTIF

Jouez



Le nouveau projet sportif local sera lancé officiellement le 31 janvier 2009. Une concertation à l'échelle de la ville pour accompagner la politique sportive des années à venir en tenant compte des changements et des besoins. Tous les sportifs ont la parole. Simple jogger, randonneur occasionnel ou gymnaste de haut niveau.

collectif !

Le Projet sportif local 2003-2008 a vécu. Et, visiblement, il a été concluant puisque les principaux souhaits ont été exaucés. « *S'il fallait donner une seule action concrète du dernier projet sportif local, ce serait sans conteste la création du complexe sportif des Brosses,* affirme Gilbert-Luc Devinaz, adjoint délégué au Sport. *Pas seulement pour l'équipement en lui-même et les moyens mis en œuvre. Mais aussi pour la concertation. Elle a, entre autres, permis l'adoption d'une salle spécialisée en gymnastique avec l'ouverture de créneaux pour des jeunes porteurs de handicap qui ont ainsi découvert l'éveil gymnique…* ».

Pour Gilbert-Luc Devinaz, le ton a été donné. Et le projet sportif local 2009 se fera dans la continuité du précédent, avec un souffle nouveau et quatre thèmes de travail : pratique de compétition, éducation et activité physique, pratique de loisirs organisés et auto-organisés. « *Il faut s'adapter à ce qui se fait.* »

Directeur du Sport, Xavier Fabre ne dit pas autre chose quand il s'exprime sur le sujet. « *L'idée de rassemblement, d'élargissement au plus grand nombre me semble fondamentale. Il n'y aura donc pas que les associations sportives qui seront concernées. Ainsi, les seniors, les personnes avec un handicap, les scolaires et même les sociétés sportives privées auront leur mot à dire.* »

Le projet sportif local fait donc peau neuve avec de nouvelles ambitions. Chacun pourra exprimer ses attentes et ses besoins, qu'il soit sportif amateur, occasionnel ou de haut niveau. Et quel que soit son âge.

Autre invité dans la réflexion à venir : le développement durable. Exit le gaspi, vive les économies d'énergie. Il est question d'optimiser l'utilisation des espaces et de mutualiser les moyens : « *Il est agréable de voir un gymnase tourner à plein régime avec des dizaines de sportifs qui pratiquent en même temps. Ajouter deux ou trois filets dans un gymnase ou des cages sur un stade comme nous venons de le faire à Louis-Armand, c'est une manière de s'adapter aux évolutions des pratiques et des utilisateurs* », souligne Xavier Fabre.



Le nouveau projet sportif local doit aussi se pencher sur les changements intervenus dans la façon de pratiquer le sport. « *On est conscient que le mouvement sportif vit une mutation,* poursuit le directeur du Sport. *La part du sport loisir est en progression constante. Et pas seulement en raison de l'augmentation du temps libre. Les clubs sportifs voient leur effectif évoluer. Beaucoup le disent : je veux faire du foot quand j'en ai envie, me défouler sur un vélo sans forcément attendre que quelqu'un vienne avec moi… Ignorer ce nouveau mode de comportement serait aller à l'encontre d'une réalité.* »

INTERVIEW EXPRESS

Patrick Pegoraro

président délégué de l'Office du sport de Villeurbanne

Comment définir le prochain projet sportif local ?

Patrick Pergoraro : Voulu dans la continuité du précédent élaboré en 2003, ce projet sera renforcé. On veut impliquer le maximum de personnes, sportifs indépendants, licenciés ou pas. Lors de nos premiers contacts, on l'a élargi aux conseils de quartiers, aux centres sociaux, aux collèges, aux lycées…
Et on compte même sur le bouche-à-oreille pour y parvenir.

Quelles sont les grandes lignes qui se dégagent du nouveau projet sportif local ?

P. P. : Il s'offre une seconde jeunesse autour de quatre thématiques, notamment le sport loisir organisé ou libre. Il est évident que l'émergence de sports nouveaux, plus proches de la nature, est une réalité que l'on ne peut négliger.

Un projet collectif et concerté

Le projet sportif local est né en 2003 de la volonté de la direction du Sport, de l'Office du sport de Villeurbanne et des responsables d'associations, d'améliorer les activités physiques et sportives à Villeurbanne. Il sert d'aiguillon à la politique sportive et s'appuie sur la concertation. Parmi les réalisations nées du projet 2003-2008, la plus spectaculaire est la construction du complexe sportif des Brosses. D'autres actions ont vu le jour : mise en place de Vacances sport, centre de loisirs pour les 9-13 ans, animations de quartiers en août, actions sportives avec les centres sociaux, création d'un comité d'usagers pour les piscines ou pour le skate-park…





Les locaux de l'Office du sport de Villeurbanne. En travaux actuellement.

TRAVAUX

Sportifs en quête de maison

En votant un budget de 707 000 euros, la Ville entend faire de la prochaine Maison des sportifs un lieu d'accueil, de rencontres et de conseils pour tous.

Depuis un mois, l'Office du sport de Villeurbanne (OSV) se refait une beauté. L'apparition de rides prononcées et de couleurs virant au gris n'était pas de nature à laisser insensibles utilisateurs, sportifs, personnel, élus et même gens de passage. « *C'était prévu de longue date*, confirme Gilbert-Luc Devinaz, l'adjoint au Sport. *La mise en place du nouveau projet sportif local nous fournit l'occasion de donner un équipement qui fera honneur au mouvement sportif.* » Dans moins d'un an, c'est un nouveau bâtiment qui trônera fièrement entre les rues du 4-Août et du Docteur-Rollet. « *Il sera plus spacieux avec entrée sur la rue du Docteur-Rollet,* explique Danielle, en poste depuis près de quinze ans à l'OSV. Quelque 500 m² seront répartis sur deux niveaux (bureaux, salles de réunions, local de documentation)… *Pour l'heure, les sportifs peuvent nous retrouver dans les locaux de la VAP où nous nous efforcerons de les faire patienter.* »
Au fait, Maison du sportif ? Maison des sports ? Office des sportifs… ? L'appellation qui s'affichera sur le nouveau bâtiment sera dévoilée en 2009.

Calendrier

Juin à novembre 2008 : création d'un large comité de pilotage comprenant des élus (adjoints au Sport, à l'Éducation, à la Santé..), le directeur de l'OSV, le président du comité départemental des OMS, les responsables de l'USEP, d'associations sportives...

Samedi 31 janvier 2009 : lancement officiel du Projet sportif local

À l'issue de cette journée : présentation des quatre réunions où les participants plancheront sur les thématiques : sport de compétition, éducation et activités physiques, pratique du loisir organisé, pratique du loisir non organisé

Entre février et mars : quatre réunions prévues correspondant aux quatre thématiques

Printemps 2009 : bilan de cette première réflexion et suite à donner.

EN CHIFFRES

86 C'est le nombre de clubs villeurbannais touchés par l'OSV, impliqué à plus d'un titre dans le projet sportif local.

11000 C'est le nombre de licenciés en association, auxquels il faut ajouter 5000 universitaires et autant d'élèves de l'USEP, sans compter ceux qui ont intégré "le privé".



Les athlètes de Jeune France ont trouvé dans le Complexe sportif des Brosses un lieu d'entrainement adapté à l'exigence de leur discipline.



Gratuit pour toutes les associations sportives villeurbannaises

PROGRAMME DES ATELIERS DE FORMATION 2011



«FORMATION PRÉPARATION MENTALE 1/2»
25/02/2011, de 9h à 12h ou de 14h à 17h

Intervention du Dr Christian Ramos, préparateur mental de l'équipe de France féminine de handball.

"LE BÉNÉVOLAT MODE D'EMPLOI"
ANNULE ~~01/03/2011~~ de 18h30 à 20h30* REPORTÉ LE 31 MAI 2011*

Intervention de France bénévolat et la Fondation du bénévolat.
Dans le cadre de l'année européenne du bénévolat, découvrez la mise à disposition de bénévoles.
Obtenez les informations et outils des déductions fiscales. Quelle assurance pour vos bénévoles?

«LES SUBVENTIONS PUBLIQUES D'ETAT»
17/03/2011 de 18h30 à 20h30

Comment valoriser vos actions grâce aux dispositifs d'aides (CNDS, AES, VVV, CUCS...)?
Des clés pour vous aider, par Dominique Hanot, Préfecture du Rhône.

*« COMMUNICATION, MODULE 1 RECHERCHE DE SPONSORS ET MÉCÉNAT PRIVÉ»**
07/04/2011 de 18h à 20h

Trouvez des fonds et bénéficiez des compétences du secteur privé.
Venez explorer les pistes pour votre association.

*« COMMUNICATION, MODULE 2 CONSTRUIRE SES OUTILS »**
21/04/2011 de 18h à 20h

Comment valoriser vos résultats, comment communiquer, auprès de qui?
Venez réaliser votre plan de communication gratuitement!

*«QUESTIONS JURIDIQUES ET/OU LA MUTUALISATION DES EMPLOIS ASSOCIATIFS»**
19/05/2011 de 18h à 20h

Intervention de Maître Benoît Dumollard.
Bénéficiez des conseils avisés de notre avocat spécialisé en droit du sport.



«FORMATION PRÉPARATION MENTALE 2/2»
17/06/2011 de 9h à 12h ou de 14h à 17h

« LES ACTUS DROIT SOCIAL » AVEC PARTENARIAT CRÉDIT MUTUEL
23/06/2011 de 18h30 à 20h30

Préparez la saison prochaine dans les meilleures conditions. Tous les outils pour vous aider.

Crédit Mutuel

Inscriptions & renseignements auprès de Christelle.
Mail: christelle.chuzet@osvilleurbanne.com
Tel: 04.78.68.92.44



**5€ pour les structures extérieures à Villeurbanne*



LE PROGRES
28/12/11

Projet sportif local : tout savoir sur la préparation mentale



Les éducateurs sportifs, vendredi matin, à la Maison des sportifs

/ Photo Yves Billy

Dans le cadre du Projet sportif local de la ville de Villeurbanne, une trentaine d'éducateurs d'associations sportives ont assisté, vendredi à la Maison des sportifs, à une journée de formation sur la « préparation mentale » des sportifs.

Cette journée était animée par Christian Ramos, psychologue et préparateur mental qui intervient, entre autres, au centre de rugby de Marcoussy, au Centre de formation du Toulouse Football-Club, sans oublier qu'il est le préparateur mental de l'équipe de France féminine de handball.

Prochaine session demain, sur le thème du bénévolat.



La politique publique sportive : moteur essentiel d'une collectivité

Au même titre que d'autres grands axes, la politique sportive est un vecteur très important pour de nombreuses villes. Les loisirs prennent une place de plus en plus grande dans notre société et le sport est un élément pris très au sérieux par les élus. Présentation de la mise en place d'un projet sportif local à travers l'exemple de la ville de Villeurbanne.



Pour la deuxième fois de son histoire, Villeurbanne a lancé une dynamique nouvelle à sa politique sportive à travers un projet sportif local (PSL)

Villeurbanne (69), ville de 138 151 habitants, compte près de 200 équipements sportifs et investit environ 4 millions d'euros par an dans le sport. L'importance de la politique sportive menée par la ville, en coopération avec l'office des sports, rend nécessaire une meilleure structuration autour d'objectifs forts dans une démarche de suivi et d'évaluation. C'est pourquoi, pour la deuxième fois de son histoire, elle a lancé une dynamique nouvelle à sa politique sportive à travers un projet sportif local (PSL), une des 206 actions du programme électoral de Jean-Paul Bret, le maire de la ville. Forte de sa première expérience entre 2003 et 2007, la collectivité a franchi un nouveau pallier en mettant sa deuxième édition (2008-2014) sous le signe de l'innovation et de la diversité.

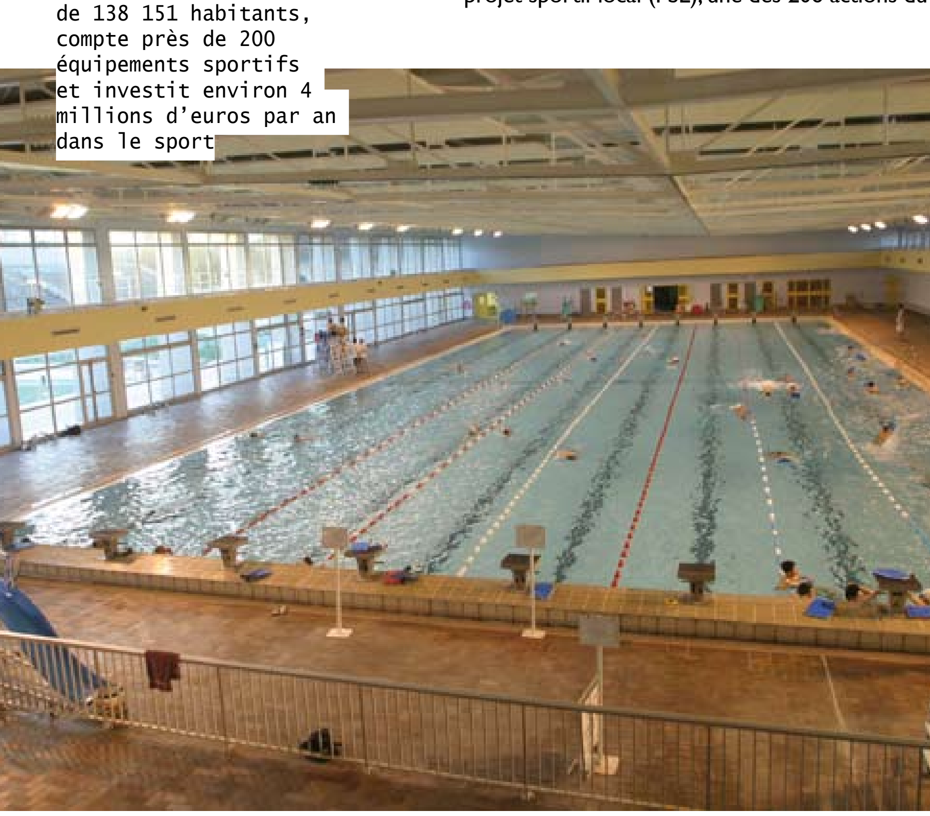


Qu'est ce qu'un PSL et quels sont ses objectifs ?

Le projet sportif local est une démarche de démocratie participative aidant à définir la politique sportive de demain. Il permet d'établir des stratégies, des actions et des projets communs pour développer l'activité sportive au sein d'une collectivité et ainsi proposer une offre de mieux en mieux adaptée. Le PSL est surtout un outil d'expression des initiatives de chacun. Il est structuré autour de deux phases : un temps de consultation et un temps de mise en œuvre.

L'objectif est de mettre en réseau les différents acteurs du sport d'une ville à travers des thèmes communs ou diverses manifestations. Il ne faut pas se limiter à une conception restreinte du sport, mais envisager l'activité physique dans son intégralité pour toucher tous les publics et tous les âges. « Cette phrase, née des débats, reflète bien la philosophie du PSL : le sport est pratiqué au cours d'une période de la vie, mais l'activité physique se pratique toute la vie. À Villeurbanne, nous avons regroupé ces objectifs en 4 axes : construire un réseau de la pratique physique, concevoir une ville propice à la pratique physique, les équipements sportifs toujours au centre de l'action et accompagner la structuration des clubs » explique Xavier Fabre, directeur du sport de Villeurbanne. Ces objectifs vont permettre de mettre en relation des entreprises privées avec des écoles, trouver des réponses aux différentes questions des divers acteurs du sport, mutualiser les moyens ou encore apporter aux clubs un soutien administratif, financier et éducatif.

Villeurbanne (69), ville de 138 151 habitants, compte près de 200 équipements sportifs et investit environ 4 millions d'euros par an dans le sport







Avant de mettre en place le projet sportif avec ses différentes actions, il est important de faire un état des lieux, puis vient la phase de consultation

La période de consultation

Avant de mettre en place le projet sportif avec ses différentes actions, il est important de faire un état des lieux. C'est la première étape et sûrement l'une des plus importantes. Puis, vient la phase de consultation. « Chez nous, elle a duré 6 mois et mobilisé plus de 200 personnes. On a notamment organisé quatre réunions avec des thématiques différentes. Elles ont rassemblé en moyenne 70 personnes d'horizons divers » indique le responsable. Elle se caractérise notamment par plusieurs tables rondes avec les différents acteurs de la pratique physique et sportive de la ville. « Aujourd'hui, le sport n'est plus synonyme de relation unique entre ville et associations. Au contraire, il faut vraiment prendre le avis de l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les magasins, les structures privées, les médecins sportifs, l'éducation nationale… Pour donner un exemple, à Villeurbanne, nous avons 39 000 licenciés sportifs et 14 000 pratiquants dans des structures privées. Ces personnes doivent aussi se sentir impliquées dans la vie sportive de la ville. L'idée était de mettre en réseau des personnes qui ne se parlent pas forcément mais qui ont des objectifs communs. J'en profite pour souligner que les structures privées et les associations ne sont pas concurrentes : les premières sont composées de 80 % de femmes et les secondes de 70 % d'hommes » renchérit-il. Désormais, il semble en effet important d'avoir une politique sportive ouverte. Quel que soit son niveau ou son envie, chacun doit trouver ce qu'il veut en terme d'offre sportive. Une collectivité doit avoir une vision très large de la pratique sportive.



> « les structures privées et les associations ne sont pas concurrentes : les premières sont composées de 80 % de femmes et les secondes de 70 % d'hommes »

Trois instances importantes

Pour que ce projet sportif local soit le mieux organisé possible, la collectivité du Rhône a installé trois instances qui ont chacune un rôle bien défini :

- Le comité de pilotage : il a été créé lors de la phase de consultation et a été maintenu dans la phase d'action pour valider les grandes étapes du PSL et lui donner de nouvelles orientations au fil du temps. Il est composé d'environ 25 personnes regroupant les élus, les représentants d'institutions, les cadres de la ville et les associations. Il se réunit une à deux fois par an
- Le groupe d'experts : il est composé d'une douzaine d'acteurs représentant l'ensemble des intervenants de la pratique physique et sportive (professeur d'EPS, proviseurs, directeurs de salles privées, un médecin sportif, l'office du sport, la direction du sport…). Il apporte son expertise concernant les fiches actions et se réunit une à deux fois par trimestre en fonction des besoins
- Le comité de suivi : il regroupe les directeurs des services de la ville concernés et assure le suivi des fiches actions et de la globalité de la démarche. De plus, il garantit le respect du calendrier, relance les actions en suspens et alerte le groupe d'experts en cas de problème sur certaines actions. Les membres se retrouvent une fois par trimestre.

Afin d'assurer l'accessibilité du dispositif à tous, la direction du sport se positionne en point d'entrée du PSL pour l'ensemble des acteurs. Par exemple, elle aide les associations à proposer des actions. Elle tient aussi le rôle de relais entre les différents acteurs et les trois instances.

Des fiches actions pour valoriser les projets

Partie du constat que le monde sportif ne valorise pas assez les actions qu'il mène, la ville a décidé d'élaborer deux versions de fiches actions. La fiche action classique est créée par la direction du sport en coopération avec l'office du sport. Elle propose une fiche et cherche les partenaires susceptibles de vouloir s'y associer. L'autre modèle fait appel à la participation de chacun avec des fiches actions « appel à projet ». Les différents acteurs peuvent faire part de leurs idées qui peuvent entrer dans le cadre du PSL. Dans les deux cas, la fiche action synthétise l'ensemble des principes nécessaires à leur réalisation, leur suivi et leur évaluation. Sur ces fiches, on trouve des éléments comme :

- le contexte
- les points forts
- les points faibles
- les objectifs, l'échéancier
- le rôle de chacun des acteurs

À ce jour, le projet sportif local compte une cinquantaine de fiches actions réparties selon les quatre axes de départ. Certains projets ont déjà vu le jour, les autres vont suivre au fil du temps. Nous passons donc de la phase «projet» à la phase «plan d'actions».
Par ailleurs, pour que cette démarche participative fonctionne, il est indispensable que tous les intervenants se soient appropriés la méthode. La direction du sport a donc organisé plusieurs ateliers d'appropriation pour ses agents, et ceux de l'office du sport pour qu'ils puissent faire vivre le projet au quotidien. Puis, dans un second temps, les explications ont été données aux différents acteurs de la pratique physique et sportives volontaires. Cette étape est essentielle dans la réussite d'un tel projet, qui ne peut réussir que s'il est approprié par tous et motivant pour tous également.



> « le sport est pratiqué au cours d'une période de la vie, mais l'activité physique se pratique toute la vie »

Quelques conseils à suivre

Pour Xavier Fabre, mener un tel projet n'a aucun lien avec la dimension de la collectivité, c'est plutôt un soucis de dynamique. Certains points sont primordiaux pour réussir une telle entreprise. Premièrement, il faut que les élus croient au projet et voient son utilité. De plus, il ne faut pas être seul, mais créer une équipe autour de soi pour dynamiser l'action : « ce ne doit pas être un projet interne à la mairie, le comité de pilotage doit être composé de membres de la DRDJSCS, du CDOS, des clubs… On doit avoir la conviction que c'est ce projet-là qu'il faut porter pour notre ville en étant le dynamiseur, mais il est indispensable que les autres acteurs suivent» ajoute le directeur du sport. Ensuite, la ville a commencé progressivement la première année en réalisant un test sur huit fiches actions et améliorer la méthodologie. Désormais, le PSL rentre dans une phase plus dynamique. Enfin, il est important de mettre en place une évaluation de ces fiches actions, sans quoi, on ne verra pas si l'objectif est atteint. Il faut donc un suivi des indicateurs établis (qualitatifs, financiers…). ¶

1 Une politique publique sportive efficace doit permettre de créer des actions pour l'ensemble des acteurs de la collectivité : associations, structures privées, écoles...

2 Afin de répondre aux objectifs fixés, il est important d'avoir effectué une période de consultation, de bien structurer l'organisation, de faire participer les différents acteurs et enfin évaluer les actions mises en place.

3 50 fiches actions ont déjà été engagées, les autres vont être étudiées progressivement.


Pour Xavier Fabre, mener un tel projet n'a aucun lien avec la dimension de la collectivité, c'est plutôt un soucis de dynamique

EXEMPLE DE FICHE ACTION

Vous trouverez ci-dessous un exemple de fiche action menée par la ville de Villeurbanne sur la construction d'un parcours cohérent de la pratique du rugby à XV.

Le contexte : Le Rugby à XV est une activité pratiquée dans plusieurs contextes à Villeurbanne : scolaire, associatif et municipal. L'ambition d'un parcours cohérent de pratique du rugby est de mettre en évidence l'ensemble des possibilités de pratiquer qui s'offrent à l'usager, ceci afin de mieux coordonner l'action globale.

Les difficultés :

- Problème de visibilité de l'offre sur Villeurbanne
- Difficulté à répartir les clubs sur les équipements

Les points forts :

- Deux clubs spécialisés : l'ASVEL XV et le Rhône Sportif
- Tous les niveaux scolaires, jusqu'à l'université, sont concernés par la pratique du rugby
- Quatre actions municipales : Ecole du Sport, Vacances sport, Animations au cœur des quartiers et Caravane des Sports
- Six terrains spécialisés : ENNA, Peupliers, Boiron, Lyvet, UFR STAPS et INSA

Objectifs :

- Rendre lisible un parcours de pratique cohérent en fonction de l'âge, du niveau de pratique et de la situation sociale du pratiquant
- Coordonner l'action pédagogique et optimiser la gestion des équipements
- Valoriser toute l'offre de pratique du rugby, pour chaque niveau
- Travailler avec les opérateurs pour améliorer la cohérence technique et pédagogique de l'offre : projets pédagogiques et optimisation des créneaux d'équipements

Publics ciblés : pratiquants, éducateurs arbitres, bénévoles, élus des clubs, professeurs, directeurs d'établissements scolaires et agents municipaux.

Maîtrise de l'action :

- Réalise : Ville, ASVEL XV
- Approuve : Comité du Rhône et Comité du Lyonnais de Rugby à XV, Office du sport de Villeurbanne, Ville
- Supporte (ressources) : Partenaires des clubs de rugby
- Consultés : Clubs de rugby
- Informés : Ville, Etat, associations sportives, USEP

Méthodologie générale

- Création d'un groupe de suivi du parcours de rugby
- Conventionnement avec les partenaires
- Mise au point d'un document synthétique du parcours

Moyens :

- Humains : membres du groupe de suivi du parcours de rugby
- Financiers : contrats entre les clubs et les entreprises partenaires, contrat d'objectif avec la ville de Villeurbanne, contrats entre les clubs, l'Etat et les collectivités territoriales
- Logistiques : équipements sportifs municipaux (réservation, utilisation, gestion, maintenance, …), communication, secrétariat, suivi statistique, gestion du personnel, informations aux parents

Indicateurs de résultat :

- Lisibilité de l'offre
- Complémentarité de l'offre
- Retours qualitatifs des parents et des éducateurs sportifs
- Répartition équilibrée sur le territoire
- Nombre d'enfants et adultes pratiquants
- Répartition par sexe
- Taux d'occupation des groupes d'activité
- Répartition des participants par quartiers

Perspectives : Promouvoir le parcours de pratique du rugby à l'aide d'un document unique à destination des usagers et des partenaires.